Salaires, pensions

L'UNSA mobilisée pour le pouvoir d'achat

« Lorsque chaque jour compte, primes et coups de pouce sont appréciables mais n'apportent au mieux qu'un soulagement de courte durée.
C'est pourquoi nous ne dévierons pas de notre appel en faveur d'une augmentation durable et significative des salaires et des pensions… (…)
Augmentation des minimums de pension, du point d'indice salarial, revalorisation des salaires et du SMIC ne sont pas un luxe, mais bien une priorité tout au long de l'année. »
C'est ce que rappelait Laurent Escure dans un billet publié au mois de mai dernier.

Remontée de l'inflation, salaires et pensions érodés, dépenses contraintes de plus en plus difficiles à assumer, inégalités face au logement, l'UNSA Mag consacre un dossier à une urgente préoccupation pour les actifs, étudiants et retraités : la question du pouvoir d'achat. Car, si depuis la crise de 2008, en particulier au nom de la lutte contre le chômage, les salariés sont victimes d'une politique de « modération salariale » et les retraités d'un gel de leur pension, il est temps que cette parenthèse se referme.
Et cela implique que les entreprises, l'État et les employeurs publics participent à cet effort de justice sociale.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration de Laurent Escure
Pouvoir d'achat : l'abstention des politiques sur
https://laurent-escure.org/blog/pouvoir-d-achat-labstention-des-politiques

Pouvoir d'achat : l'urgence !

À l'aube de ce nouveau quinquennat, la question du pouvoir d'achat doit être centrale. Alors qu'un projet de loi sera bientôt discuté à l'Assemblée nationale, l'UNSA maintient ses revendications. Il faut des augmentation fortes et pérennes des rémunérations !

Après avoir atteint 4,5 % en glissement annuel en mars selon l'INSEE[1], l'inflation s'est élevée à 4,8 % en avril 2022, portée par les prix de l'énergie, mais aussi par une accélération de la hausse des prix dans les services ou encore l'alimentation. L'inflation calculée pour les 20 % des ménages les moins aisés est même supérieure à 5,3 %, hors tabac.

Le prix des légumes frais a augmenté de 8,9 % en un an, ceux de la viande de 4,2 %, des huiles et graisses de 7,2 % et du café de 6,2 %.

L'INSEE prévoit une évolution de l'indice des prix à la consommation, sur un an, de 5,2 % en mai et de 5,4 % en juin 2022. Les produits alimentaires augmenteraient de plus de 6 %. De son côté, la Commission européenne, dans ses dernières prévisions publiées au mois de mai, anticipe une inflation de 4,9 % en moyenne annuelle, en 2022 pour la France.

Le pouvoir d'achat diminue

Les prix augmentent ainsi plus vite que les revenus. Le pouvoir d'achat est donc en diminution depuis début 2022. Selon l'INSEE, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation (niveau de vie) a baissé de 1,9 % au 1er trimestre 2022 et il diminuerait de 0,5 % au second trimestre.

Par ailleurs, selon la Dares, au 1er trimestre 2022, sur un an, le salaire mensuel de base en euros constants[2] des salariés du secteur privé a diminué de 2,3 %.

Définition

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Évolution du salaire mensuel de base en euros constants par catégories socioprofessionnelles au 1er trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2021 (en %)

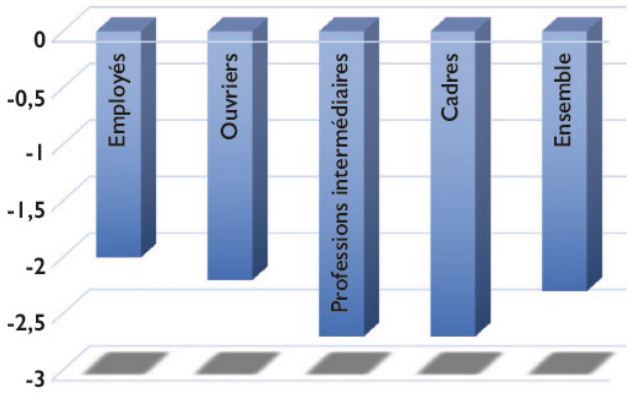

Source : Dares, 2022

[1] Cf. https://www.unsa.org/Negociations-de-branche-Preserver-coute-que-coute-le-pouvoir-d-achat.html

[2] C'est-à-dire corrigé des effets de l'inflation. On parle aussi de salaire réel ou de pouvoir d'achat du salaire.
Pour la Dares, le salaire mensuel de base a augmenté de 2,3 % sur un an en euros courants (non corrigé de l'inflation, salaire nominal) et l'inflation a été de 4,6 % au premier trimestre 2022 par rapport au 1er trimestre 2021. En posant 2,3 - 4,6, nous avons l'évolution du salaire mensuel de base en euros constants, c'est-à-dire - 2,3 %

Revaloriser les revenus : une priorité !

Ce contexte témoigne de l'importance de prendre la problématique du pouvoir d'achat à bras le corps. Les annonces faites par le gouvernement paraissent pour le moment insuffisantes.

Si l'UNSA appuie la revalorisation anticipée des pensions de retraites et des prestations sociales sur l'inflation, elle estime qu'il faudrait aller plus loin, en augmentant les retraites de 7,7 % [3].

De même, les aides ciblées, comme le chèque alimentaire, seront les bienvenues pour les bénéficiaires, mais ce sont des augmentations durables et pérennes de revenus dont ils ont besoin !

Pour l'UNSA, la prime « Macron », qui pourra monter jusqu'à 6000 € au lieu de 2000, ne résoudra pas le problème. Elle n'a été perçue que par 20 % des salariés du privé, pour une prime moyenne de 506 € en 2021 et elle ne concerne pas les agents publics.

L'UNSA continue de revendiquer une augmentation de 10 % du point d'indice de la Fonction publique[4] et du SMIC. Par ailleurs, concernant les minima de branche inférieurs au salaire minimum, il faut les revaloriser automatiquement au niveau du SMIC et imposer l'ouverture rapide de négociations.

Les entreprises ont été largement protégées pendant la crise sanitaire. De plus, le précédent quinquennat leur a été plutôt favorable en termes de baisses d'impôts et de cotisations sociales. Certaines entreprises enregistrent même une hausse de leurs taux de marge et des résultats records en raison des crises sanitaire et géopolitique, comme dans les secteurs pharmaceutiques, de l'énergie ou du négoce alimentaire.
Pour l'UNSA, en même temps que la défense du pouvoir d'achat, les injustices sociales et économiques doivent être corrigées et un partage de la valeur plus favorable aux salariés doit effectivement s'opérer.

Relever le point d'indice dans la Fonction publique

Après plusieurs années de gel du point d'indice, l'UNSA Fonction publique entre en discussion avec le nouveau ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur la base de sa revendication : une hausse de 10 % de sa valeur.

L'objectif de l'UNSA : obtenir une réelle prise en compte de la hausse annuelle de l'inflation, jamais atteinte depuis près de 40 ans (5,4 % en juin, selon l'INSEE) et procéder à un rattrapage partiel.

L'UNSA Fonction publique souhaite que la rémunération des agents publics soit rapidement revue afin de redonner à tous de réelles perspectives de carrières et d'apporter un nouvel élément d'attractivité pour les métiers de la Fonction publique.

L'UNSA demande deux autres mesures d'urgence :

- Un rééchelonnement des grilles indiciaires de catégorie C et B. En effet, aujourd'hui près de 700 000 agents n'ont plus de perspectives d'évolution de carrière étant tous rémunérés sur la base du même indice (indice 352 soit 1649,48 € brut) équivalent du SMIC.
- Un système d'indexation de la valeur du point d'indice en fonction du niveau de l'inflation.

Céline A. adjointe administrative d'une collectivité territoriale de la région parisienne, témoigne :

« Je viens d'être promue au 1er juin, après 6 ans d'ancienneté et je constate que j'aurai toujours le même salaire. C'est incompréhensible. Je croyais pouvoir gagner un peu plus à la fin juin ... mais les prix, eux, augmentent et je dois régler mes factures et aller travailler ! Ce n'est pas très encourageant ! »

[3] Signez la pétition ! *https://retraites.unsa.org/la-petition-pour-une-revalorisation-des-pensions-depasse-les-5000-signatures*
[4] Signez la pétition ! *https://www.unsa.org/Urgence-salaire-signez-la-petition-pour-une-augmentation-de-10-point-d-indice.html*

Logement : un poste budgétaire des plus inégalitaire

Agir au plus vite pour les plus vulnérables

Coût du logement et pouvoir d'achat sont étroitement liés. La part des dépenses de logement est inversement proportionnelle au niveau de vie des ménages. L'effort consacré à payer le loyer laisse peu de marges aux foyers les plus modestes pour les autres dépenses essentielles que sont la santé ou l'éducation, et encore moins pour celles liées aux loisirs, pourtant nécessaires à l'équilibre et au bien-être. L'augmentation des prix qui touche ce secteur doit faire l'objet d'une réponse spécifique.

Les dépenses de logement, ce n'est pas que le loyer !

Se loger est une nécessité vitale. Pourtant l'habitation la plus simple représente un coût réel et contraint pour les budgets les plus modestes. À ces dépenses, s'ajoutent toutes celles connexes, mais tout aussi nécessaires et incompressibles comme l'eau, le gaz, l'électricité, les assurances, l'équipement numérique, indispensable à toute démarche administrative.
Pour l'UNSA, il est primordial de prendre en compte les dépenses de logement dans leur globalité.

Le coût du logement creuse les inégalités

Depuis 20 ans, le poids du loyer n'a cessé d'augmenter dans les dépenses des ménages aux plus bas revenus. Cette situation a entraîné le mal logement, l'augmentation de la pauvreté, des impayés, des expulsions et le sans-abrisme.
Les ménages les plus modestes n'ont, le plus souvent, guère le choix du logement, en superficie, qualité ou proximité des bassins d'emplois, générant des dépenses supplémentaires et plus élevées (transport, énergie...) et pouvant avoir des effets négatifs sur la santé.

Pour l'UNSA, il est urgent de réduire le poids des dépenses de logement

Trouver un équilibre entre dépenses contraintes et niveau des ressources, nécessite de combiner réduction des unes et augmentation des autres. Or, ces 20 dernières années le coût du logement a augmenté beaucoup plus vite que le niveau des revenus et des aides sociales. De nombreuses pistes sont possibles :

- **Pour diminuer le coût du logement :**

- augmenter l'offre de logement, en mobilisant tous les logements vacants, en construisant massivement, notamment dans les zones tendues pour inverser le jeu de l'offre et de la demande, en obligeant au respect de la Loi SRU, en organisant la mobilité notamment dans le parc social ;
- encadrer les loyers ;
- mettre en oeuvre des incitations financières dans le parc privé : extension du principe Pinel et aides pour rénovation énergétique différenciées pour toute location à loyer encadré ;
- refonder l'indice de révision des loyers en excluant les variations des prix de l'énergie ou de l'alimentation, pour éviter la double comptabilisation directe et indirecte, en obligeant les bailleurs à appliquer des baisses de loyer en cas d'inflation négative...

- **Pour augmenter les ressources :**

- agir pour que les salaires et revenus de remplacement augmentent (privé, public, retraites, maladie, chômage,...) ;
- augmenter les minima sociaux ;
- refonder les aides au logement : revalorisation, indexa- tion sur l'inflation, suppression du premier mois de carence, révision des barèmes, augmentation du forfait charges, en garantissant que cela ne profite pas à l'augmentation du loyer au bénéfice des propriétaires.

Article rédigé par Vanessa Jereb, Jérôme Leleu, Luc Farré, Rachel Brishoual, pour UNSA Mag n°225 juin 2022